

INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

2023-2024

CALCUL DU TARIF

Le tarif de cantine est à calculer chaque année pour tous les élèves du lycée, y compris ceux qui déjeunent déjà l'année précédente. Pour calculer le tarif, la famille fournit au secrétariat d'intendance l'un des documents suivants :

**Vous êtes allocataire
CAF**

Attestation de paiement
CAF de moins de 3 mois
mentionnant le quotient
familial et le nom des
enfants à charge

**Vous n'êtes pas
allocataire CAF**

Avis d'imposition 2022 sur l'année 2021

Concubinage : avis des 2 parents
Séparation avec garde exclusive : avis
du parent sur lequel est déclaré l'enfant
Séparation en garde alternée : avis du
parent dont le revenu est le moins
élevé

**Vous ne souhaitez pas
fournir de justificatif de
revenus**

Courrier daté, signé,
comportant le nom et l'adresse
du responsable légal, attestant
ne pas souhaiter fournir de
justificatif de revenus et
s'engageant à payer 4.09 € le
repas de son enfant (nom et
prénom) pour l'année scolaire
2023-2024

Le justificatif de tarif doit être envoyé par mail au secrétariat d'intendance à l'adresse suivante :
familles.0951722f@ac-versailles.fr

Si aucun justificatif n'est fourni par la famille, le tarif le plus élevé sera appliqué : 6.09 €

LA DEMI-PENSION

La demi-pension du lycée Jean Monnet est gérée par la société privée ELIOR. Elle fonctionne sous forme de self-service avec réservation des repas à l'avance. Les élèves peuvent réserver à partir des 3 bornes du lycée (2 dans l'Agora, 1 au bâtiment C) ou sur le site internet du lycée grâce à ses identifiants personnels. Les repas doivent être réservés ou annulés la veille jusqu'à minuit.

TOUT REPAS RÉSERVÉ, NON CONSOMMÉ ET NON ANNULÉ LA VEILLE NE POURRA ÊTRE REMBOURSÉ CAR IL AURA ÉTÉ PRÉPARÉ.

Nouveaux élèves

- La carte de cantine est à retirer directement auprès du chef de cuisine sur présentation de la confirmation de tarif remise par le secrétariat d'intendance
- La carte de cantine est gratuite pour les nouveaux inscrits
- Le chef de cuisine remet les identifiants pour la réservation des repas

Anciens élèves

- Les élèves déjà inscrits à la demi-pension conservent leur carte de cantine et leurs identifiants pendant toute leur scolarité au lycée
- Toute carte perdue ou détériorée sera facturée 5 €

PAIEMENT

- En chèque (à l'ordre de ELRES) ou en espèces auprès du chef de cuisine en dehors des heures de service pour un minimum de 10 repas
- En carte bleue à partir du site du lycée ou de l'ENT